

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 07 MAI 2018 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Jimmy Royer siège 4
Dany St-Amant siège 5

ABSENTS

Julien Bussières siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 3 avril 2018
Séances extraordinaires du 11 et 17 avril et 03 mai 2018
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois d'avril 2018
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Valcourt 2030
 - 6.2 Comités Ville
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
 - 7.1 651 rue St-Joseph- Construction d'un bâtiment accessoire
 - 7.2 833 rue St-Joseph- Demande d'usages conditionnels
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Dépôt et acceptation des états financiers pour l'année 2017
 - 8.2 Règlement 605-1 amendant le règlement 605 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2018

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.3 Règlement 607 - Règlement décrétant des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout, de même que la reconstruction du service de voirie sur la rue Cartier et autorisant un emprunt au montant total de 1 826 000 \$
- 8.4 Offre de service - Taux variés 2019
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Loisirs de Bonsecours - Festivités de la St-Jean Baptiste de Bonsecours
- 9.2 École secondaire l'Odysée
- 9.3 Les Jeux du Québec Estrie
- 9.4 Demande de fermeture des bureaux administratifs
- 9.5 Demande d'appui pour le projet de rénovation de la Maison des Jeunes
- 9.6 Projet Carboneutre - Demande pour agrandissement du jardin communautaire
- 9.7 Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 10.1 Grand Défi Pierre Lavoie - Fermeture d'une partie du Boulevard des Cyprès
- 10.2 Entretien de la piscine - Présentation et acceptation de soumission
- 10.3 Congrès AQAIRS - Demande d'inscription
- 10.4 Engagement de personnel - Camp de jour et Piscine
- 10.5 Achat de chaises au Centre communautaire
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Offre de service
- 11.2 Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales
Entente de contribution financière pour l'élaboration des plans et devis
- 11.3 Plan d'action et Programme de prévention en santé et sécurité au travail
- 11.4 Offre de service - Validation des instruments de mesures de débit à l'eau distribuée
- 11.5 Confirmation d'autorisation - Achat d'un véhicule pour le service des travaux publics
- 11.6 Offre d'emploi pour Contremaître au services des travaux publics
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. VARIA**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

119-18-05-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

120-18-05-07

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11, 17 AVRIL ET 3 MAI 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 avril 2018 et des séances extraordinaires du 11 et 18 avril ainsi que le 3 mai 2018, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 soit accepté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2018 soit accepté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2018 soit accepté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 03 mai 2018 soit accepté.

ADOPTÉE

121-18-05-07

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE la liste des comptes à payer au 30 avril 2018 soit acceptée,
- QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 308 465,15 \$ trois cent huit mille quatre cent soixante-cinq dollars et quinze cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

122-18-05-07

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le Conseil municipal autorise un don au montant de 100 \$ à l'école secondaire l'Odyssée et la Fondation La Chanterelle, pour l'organisation de la 9^e édition du Tournoi de golf Odyssée/Chanterelle;
- QUE le Conseil municipal autorise messieurs Renald Chênevert, maire et Jacques Blanchard, conseiller à participer au souper aux homards, au profit de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François, représentant un coût de 95\$ par billet;
- QUE le Conseil municipal autorise messieurs Renald Chênevert, maire et Jacques Blanchard, conseiller à participer au Tournoi des Maîtres de la région de Valcourt, au profit de la Maison des Jeunes l'Initiative Inc. représentant un coût de 125 \$ par billet.

ADOPTÉE

123-18-05-07

APPROBATION – DÉROGATION MINEURE
651 RUE ST-JOSEPH - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

- ATTENDU QU' une demande a été déposée à la Ville pour la construction d'un bâtiment accessoire ayant une superficie au sol de 79m²;
- ATTENDU QUE la propriété visée est comprise à l'intérieur du périmètre urbain, dans la zone R-5;
- ATTENDU QUE le Règlement de zonage 560 stipule à l'article 7.9 a) que la superficie au sol de chaque bâtiment accessoire ne peut excéder 70m²;
- ATTENDU QUE le projet présenté vise la construction d'un bâtiment accessoire possédant deux fonctions, soit un garage isolé de 7,32m X 7,93m, ayant une superficie de 58,05m² est un abri rattaché au garage isolé de 4,27m X 4,88m, ayant une superficie de 20,84m² dont l'espace dans le toit servira de pièce de rangement;
- ATTENDU QUE la dérogation provient du fait que le propriétaire projette de rattacher les deux sections du bâtiment pour avoir un seul bâtiment accessoire;
- ATTENDU QUE l'ensemble des autres dispositions de la réglementation sont respectées;
- ATTENDU QUE la construction proposée est localisée en cour arrière et qu'elle aura peu ou pas d'impact pour le voisinage ou la visibilité de la rue St-Joseph;
- ATTENDU QUE la demande de dérogation peut être considérée comme étant mineure, vue la différence numérique de seulement 9m² de plus que la norme maximale, la localisation en cour arrière du bâtiment proposé, la superficie de la propriété (1 925,10m²) et que ce sera le seul bâtiment accessoire sur la propriété;
- ATTENDU QUE le comité recommande favorablement au conseil municipal d'accepté la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie au sol de 79m²;
- ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre ;
- ATTENDU QUE les demandes et recommandations doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande présentée dans le cadre du PIIA, pour la propriété suivante :
Identification du site concerné :
Lot 1 824 112 du cadastre de Québec, sis au 651 St-Joseph, zone R-5.

Nature et effets:

ADOPTÉE Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de 79m²

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

124-18-05-07

APPROBATION – DEMANDE PRÉSENTÉE AU CCU EN REGARD AU P.I.I.A.
833 RUE ST-JOSEPH - DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS
SERVICE D'ENTRETIEN D'OBJETS PERSONNELS ET DE SOINS NON-MÉDICAUX
DE LA PERSONNE ET USAGE INDUSTRIEL ARTISANAL COMPLÉMENTAIRE

- ATTENDU QU' une demande a été déposée à la Ville pour changer l'usage d'une partie de l'immeuble situé au 833, rue St-Joseph et que cette demande est assujettie au règlement 602 sur les usages conditionnels ;
- ATTENDU QUE le service de réparation de vélo serait un service unique pour les citoyens de Valcourt ;
- ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse emploi aurait un nouvel espace de bureau à même cet immeuble;
- ATTENDU QUE les demandeurs animeront les façades par l'installation de vélos dans les vitrines et dans la cour avant ;
- ATTENDU QUE l'immeuble de type cubique commercial sera préservé tel qu'il est actuellement ;
- ATTENDU QUE trois (3) employés seront présents en permanence et que l'exercice de l'usage n'engendra aucune nuisance quant au bruit, à la circulation de véhicules lourds ou de poussière ;
- ATTENDU QUE les critères généraux et les critères spécifiques ont été rigoureusement observés ;
- ATTENDU QUE le CCU recommande favorablement la demande au conseil, conditionnellement à ce que les cours avants demeurent bien entretenus et esthétiques en tout temps et ce, qu'il y ait l'installation de vélos ou non;
- ATTENDU QUE les demandes et recommandations doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande présentée dans le cadre du règlement sur les usages conditionnels, pour la propriété suivante :

Propriété : 833 rue St-Joseph
Objet : *Service d'entretien d'objets personnels et de soins non-médicaux de la personne*

Autorisation de l'usage industriel artisanal complémentaire au commerce, selon les conditions suivantes :

- aucun entreposage extérieur;
- que cet usage ne doit pas engendrer d'impacts ni de nuisances;
- que la superficie de plancher est d'un maximum de 11m²;
- que cet usage ne requiert pas de superficie de terrain additionnel.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

125-18-05-07

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton dépose les états financiers de la Ville de Valcourt pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les états financiers de la Ville de Valcourt pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017;

QUE ledit rapport soit consigné aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

126-18-05-07

RÈGLEMENT 605-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 605 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le **RÈGLEMENT 605-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 605 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2018** dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

127-18-05-07

RÈGLEMENT 607 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, DE MÊME QUE LA RECONSTRUCTION DU SERVICE DE VOIRIE SUR LA RUE CARTIER ET AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT TOTAL DE 1 826 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le règlement 607 dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

128-18-05-07

OFFRE DE SERVICE - TAUX VARIÉS 2019 RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

- ATTENDU QUE le nouveau rôle triennal entrera en vigueur pour l'année 2019;
- ATTENDU QUE le Conseil municipal désire revoir sa stratégie concernant les nouvelles possibilités de taxation, suite à l'adoption de la Loi 122 concernant les taux variés;
- ATTENDU QUE le trésorier désire être accompagné par une firme spécialisée afin d'élaborer la 1^{ère} année d'application de cette nouvelle stratégie;
- ATTENDU QU' une offre de service a été demandée à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service venant de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 6 200\$ (taxes non incluses), telle que présentée en date du 30 avril 2018, qui fait partie intégrante la présente résolution;
- QUE le montant des honoraires sera pris à même le poste budgétaire 02-130-00-419.

ADOPTÉE

129-18-05-07

LOISIRS DE BONSECOURS FESTIVITÉS DE LA ST-JEAN BAPTISTE DE BONSECOURS

- ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant des *Loisirs de Bonsecours* pour l'organisation des festivités de la St-Jean-Baptiste 2018 de Bonsecours;
- ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande représentant un montant de 200 \$, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le Conseil municipal accepte la demande de contribution financière des *Loisirs de Bonsecours* au montant de 200 \$, pour l'organisation des Festivités de la St-Jean-Baptiste de Bonsecours.

ADOPTÉE

130-18-05-07

ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE – GALA MÉRITAS

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière ou matériel venant de *l'École secondaire l'Odyssee*, pour l'organisation du Gala Méritas;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil, l'acceptation de la demande, soit la gratuité de l'aréna et une contribution au montant de 500 \$, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans *la Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt* ainsi que la *Politique de la Famille*, objectif : *valorisation de la persévérance scolaire*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande venant de *L'école l'Odyssee* soit l'accès gratuit de l'aréna et une contribution au montant de 500 \$ pour l'organisation de «L'activité Gala Méritas 2018».

ADOPTÉE

131-18-05-07

LES JEUX DU QUÉBEC ESTRIE
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant des *Jeux du Québec Estrie*, Programme sportif dédié à la jeunesse québécoise, afin de soutenir l'implication auprès des jeunes sportifs de la région à la Finale provinciale, qui auront lieu du 27 juillet au 4 août 2018;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande représentant un montant de 250 \$, soit la commandite représente Ami ARGENT, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans *la Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande de contribution financière aux *Jeux du Québec Estrie*, pour l'année 2018, au coût de 250 \$ soit la commandite représentant : Ami Argent.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

132-18-05-07

DEMANDE DE FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt autorise la fermeture des bureaux de l'Hôtel de ville et l'Aréna les jours suivants :

Période de vacances estivales

Fermeture du 16 juillet au 03 août inclusivement.

Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste et la Confédération

Fermeture les lundis 25 juin et 02 juillet 2018.

QUE l'actuel article 31.1 de la Politique des bénéficiaires marginaux, soit abrogé et remplacé par le suivant :

ARTICLE 31.1 *Les bureaux de l'hôtel de ville et de l'aréna sont fermés les vendredis après-midi dès 13h, à compter du 18 mai 2018 et ce, tout au long de l'année.*

Les employés souhaitant bénéficier de cet horaire peuvent à leur choix :

- *Utiliser leurs heures de vacances;*
- *Utiliser leurs heures en banques, à défaut de travailler trente-cinq (35) heures en quatre (4) jours et demi. A cette fin, ils ne peuvent commencer avant 8h00 le matin, ni terminer plus tard que 17h30, à l'exception des réunions prévues en soirée.*

Tout employé doit prendre un minimum de trente (30) minutes pour la période du dîner.

Afin de maintenir un niveau de qualité pour les services offerts aux citoyens, si nécessaire les rendez-vous sont possibles les vendredis après-midi. Les employés concernés devront se rendre disponibles et également pour les événements prévus à ces plages horaires.

Il est de la responsabilité de l'employé de terminer les tâches à faire avant de quitter et valider avec son supérieur immédiat, préalablement. Il est également de la responsabilité de l'employé d'indiquer clairement ses choix ainsi que ses heures travaillées sur sa feuille de temps.

Les employés «cadres» ne peuvent avoir des banques de temps officielles, mais que s'ils font plus d'heures que leur semaine régulière, le Conseil souhaite qu'ils les reprennent en temps opportun, dans la mesure du possible et sur approbation de la direction générale. L'année de référence s'étend du 1er mai au 30 avril.

ADOPTÉE

133-18-05-07

DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE LA MAISON DES JEUNES - PROJET STRUCTURANT DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS.

ATTENDU QUE la Maison des jeunes réalise plusieurs activités en lien avec l'alimentation et la cuisine, notamment avec le projet « *Vegge de la semaine* », et que celles-ci rencontrent du succès auprès des jeunes;

ATTENDU QUE les activités culinaires permettent d'atteindre auprès des jeunes plusieurs objectifs bénéfiques;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la Maison des jeunes accueille 130 jeunes par année qui profitent des lieux sur l'heure du dîner, après l'école et en soirée;

ATTENDU QUE l'espace est insuffisant, désuet et n'est pas adapté pour ces activités et pour accueillir la clientèle;

ATTENDU QUE ces travaux faciliteront le travail de l'équipe de L'Initiative auprès de sa clientèle et permettront d'envisager la création de nouveaux projets;

ATTENDU QUE ces travaux permettront à un plus grand nombre de jeunes de participer à ces activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal appuie le projet de rénovation de la Maison des jeunes L'Initiative dans leur demande d'aide financière présentée à la politique de soutien aux projets structurants de la Municipalité Régionale de Comté du Val-Saint-François ainsi que toutes autres demandes de subventions.

ADOPTÉE

134-18-05-07

PROJET CARBONEUTRE **DEMANDE POUR AGRANDISSEMENT DU JARDIN COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté, le 4 avril 2016, (résolution 103-16-04-04) l'accès aux terrains de la Ville pour usage de recherche en biodiversité végétale à l'École secondaire de l'Odyssee, pour la continuité et la diversité du projet Carboneutre;

ATTENDU QUE le responsable du projet Carboneutre demande la permission d'augmenter la surface du jardin communautaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande pour l'agrandissement de la surface du jardin communautaire, telle que présentée selon le plan en annexe.

ADOPTÉE

135-18-05-07

FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU VAL-SAINTE-FRANÇOIS – DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'ACCÈS À L'ARÉNA

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande venant de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Val-Saint-François soit l'accès gratuit de l'Aréna, les 3, 4 et 5 juin 2019 pour l'organisation du souper aux homards;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal accepte la demande venant de la Fondation du CSSS du Val-Saint-François, soit l'accès gratuit de l'Aréna, les 3, 4 et 5 juin 2019 pour l'organisation du souper aux homards.

ADOPTÉE

136-18-05-07

TOURNOI DE GOLF DU TOURNESOL

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de participation ou commandite pour la tenue de la 24^e édition du Tournoi de golf du Tournesol;

ATTENDU QUE ce tournoi permet d'aider les jeunes de notre milieu à s'épanouir et à diminuer le décrochage scolaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande en versant une commandite au montant de 75 \$ étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*; plus spécifiquement la *valorisation de la persévérance scolaire de la Politique familiale*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de verser une commandite au montant de 75 \$ à l'école secondaire du Tournesol pour le financement de la 24^e édition du Tournoi de golf.

ADOPTÉE

137-18-05-07

GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE DEMANDE DE FERMETURE ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT DANS CERTAINES RUES ET PRÊT D'ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt fait partie du parcours des municipalités du *Grand Défi Pierre Lavoie* qui aura lieu le 17 juin 2018;

ATTENDU QUE l'arrivée d'environ 1 500 cyclistes devraient se faire très tôt en matinée, soit vers 5h30;

ATTENDU QUE pour assurer la circulation des cyclistes, l'organisme demande à la Ville la fermeture et l'interdiction de stationnement dans certaines rues ainsi que le prêt et transport d'équipements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la fermeture d'une partie du Boulevard des Cyprès, soit de la rue Racine à la rue de la Montagne, à compter de 12h01 (minuit une) à midi (approximativement) le dimanche 17 juin 2018;

QUE le Conseil municipal accepte la fermeture d'une partie de l'avenue J.Armand Bombardier, soit de l'avenue du Parc au Boulevard des Érables, le samedi 16 juin 2018 à compter de 18h à 22h30;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal accepte l'interdiction de stationner dans les rues suivantes, de 7h à 10h, le dimanche 17 juin prochain, soit l'avenue du Parc, l'avenue J.Armand Bombardier et la rue de l'Église;

QUE le Conseil municipal accepte le prêt et le transport de chevalets, panneau de signalisation, chaises et tables, nécessaires à l'organisation de l'événement;

QUE le Conseil municipal accepte que l'équipe des travaux publics fasse le transport pour les barrières anti-émeute, si nécessaire.

ADOPTÉE

138-18-05-07

ENTRETIEN DE LA PISCINE PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE SOUMISSION

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé à Érablière Ferland Enr., de présenter une offre de service pour l'entretien de la piscine, pour les saisons estivales 2018 et 2019;

ATTENDU QUE le résultat de l'offre de service reçue est le suivant :

Érablière Ferland Enr.	2018	2019
Préparation et ouverture de la piscine	3 130 \$	3 177 \$
Vérification de la qualité de l'eau	1 220 \$	1 238 \$
Fermeture de la piscine	1 230 \$	1 248 \$
TOTAL :	5 580 \$	5 663 \$
	(taxes non incluses)	
Taux horaire en cas d'urgence	45 \$	

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte l'offre de service de Érablière Ferland Enr., pour l'entretien de la piscine pour les saisons estivales 2018 et 2019, selon les termes et conditions mentionnés dans le cahier de charge (daté du 11 avril 2018) et l'offre de service présentée en date du 20 avril 2018 aux montants totaux de 5 580 \$ (taxes non incluses) pour l'année 2018 et 5 663 \$ (taxes non incluses) pour l'année 2019.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

141-18-05-07

ACHAT DE CHAISES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 200 chaises au Centre communautaire au montant total de 4 136 \$ (taxes non incluses).
ADOPTÉE

142-18-05-07

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME AQUATECH FORMULAIRE POUR L'USAGE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt doit transmettre au *Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT)* au plus tard le 01 septembre 2018, un bilan de l'usage de l'eau pour l'année 2017;

ATTENDU QU' une offre de service a été demandée à la firme Aquatech afin de compléter l'information technique pour les cinq (5) municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale d'alimentation en eau potable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Aquatech Inc., pour compléter le bilan de l'usage de l'eau pour l'année 2017, pour les cinq (5) municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale d'alimentation en eau potable, telle que présentée et plus amplement détaillée, dans l'offre datée du 10 avril 2018 (proposition 20180247) au montant de 8 250 \$ (taxes non incluses).

Cette dépense est répartie entre les municipalités parties à l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable.

ADOPTÉE

143-18-05-07

RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente entre la Ville de Valcourt et le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'élaboration des plans et devis (PISRMM) pour le réaménagement du Boulevard des Cyprès, en vertu du programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales (projet RIRL-2016-500A);

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, Maire, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, ce protocole d'entente, tel que présenté en annexe, entre la Ville de Valcourt et le MTMDET.

ADOPTÉE

144-18-05-07

PLAN D'ACTION ET PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve le plan d'action et le programme de prévention en santé et sécurité au travail, datés du 5 mars 2018, tels que présentés en annexe, qui fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

145-18-05-07

OFFRE DE SERVICE - VALIDATION DES INSTRUMENTS DE MESURES DE DÉBIT À L'EAU DISTRIBUÉE - OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL DE AQUATECH INC.

ATTENDU QUE la stratégie québécoise d'économie d'eau potable requiert davantage de suivis;

ATTENDU QUE les instruments de mesures doivent être validés périodiquement, tant pour la stratégie que pour la facturation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de retenir l'offre de service professionnel de la firme Aquatech Inc., pour la validation des instruments de mesures des débits à l'eau distribuée, tel qu'exigé par *le Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau, du Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP) et le Ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire (MAMOT)*, selon les termes et conditions mentionnés dans l'offre datée du 30 avril 2018, proposition 20180315, au montant de 4 900 \$ (taxes non incluses);

Cette dépense sera et répartie entre les municipalités parties à l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

146-18-05-07

CONFIRMATION D'AUTORISATION - ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a fait l'acquisition d'un véhicule pick-up Ford F150 – 2010 au cours de l'année 2017 pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE le paiement a été autorisé lors de la réunion du Conseil, tenue le 3 juillet 2017 (résolution 172-17-07-03), déboursé no 201700540 à l'ordre du Centre du VR de Victoriaville, représentant un montant de 19 430.80\$;

ATTENDU QUE cette acquisition aurait dû faire l'objet d'une autorisation distincte par voie de résolution pour le suivi administratif du véhicule;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un véhicule pick-up Ford 2010, no de série IFTVXICV5AKC35708, au montant de 19 430.80\$ auprès du concessionnaire Centre du VR de Victoriaville;

QUE cette résolution soit effective en date de l'acquisition du véhicule, soit le 12 juin 2017.

ADOPTÉE

147-18-05-07

OFFRE D'EMPLOI POUR CONTREMAÎTRE AU SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaiterait recruter une personne pour l'ouverture d'un poste de contremaître au service des travaux publics de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal mandate madame Karine Boucher, directrice générale, à effectuer les démarches nécessaires pour l'ouverture de l'emploi à titre de contremaître au service des travaux publics, selon l'offre d'emploi soumis en annexe.

L'affichage de l'emploi se fera simultanément à l'interne et à l'externe.

ADOPTÉE

148-18-05-07

ENTENTE DE GESTION DU CLUB DE GOLF ENTRE LA VILLE DE VALCOURT, BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS ET LE COMITÉ DE DIRECTION DU CLUB DE GOLF

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)* permet à toute municipalité locale de confier à une personne l'exploitation de ses parcs ou de ses équipements ou lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives ou communautaires;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt est gestionnaire d'un terrain de golf connu sous le nom de «*Club de Golf de Valcourt* » et que la compagnie Bombardier Produits Récréatifs (BRP) est propriétaire dudit club de golf, incluant les terrains, les bâtisses et les équipements;

ATTENDU QUE la gestion et l'opération du Club sont assumées par un Conseil d'administration avec une formule de Comité de direction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal Valcourt accepte l'entente de gestion du Club de golf, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 entre la Ville de Valcourt, Bombardier Produits Récréatifs et le Comité de direction du Club de golf, telle que déposée en annexe faisant partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal Valcourt accepte l'entente de gestion de la Restauration et Hôtellerie du Club de Golf de Valcourt, du 1er avril 2018 au 31 décembre 2022 entre la Ville de Valcourt, Bombardier Produits Récréatifs, le Conseil d'administration du Club de golf et le Bistro du Golf, telle que déposée en annexe faisant partie intégrante de la présente résolution;

QUE messieurs Renald Chênevert, maire et Alain Martel, directeur des services récréatifs et communautaires, soit, par la présente, autorisé, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, ces deux (2) entente de gestion.

ADOPTÉE

149-18-05-07

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS (MAISON DES AÎNÉS) - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec et la Ville de Valcourt désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec et la Ville de Valcourt peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a autorisé l'Office municipal d'habitation de Valcourt à gérer le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis et s'est engagé à défrayer dix pour cent (10%) du coût du supplément au loyer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal accepte la participation financière de la Ville et le renouvellement de l'entente du « *Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis* » entre la Ville de Valcourt, la Société d'Habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Valcourt, tel que stipulé en annexe «A» qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce jusqu'au 31 mars 2023.

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, maire et Manon Beauchemin, greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le renouvellement de cette entente.

ADOPTÉE

150-18-05-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h55.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière